

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 13^e jour du mois de septembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente de même que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-186

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 juillet 2017
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la Montérégie
Avis de respect du Schéma d'aménagement et de développement révisé
- 6.0 a) Contrat d'enlèvement et disposition des ordures
b) Contrat d'enlèvement et disposition des matières recyclables
- 7.0 Entente CLD des Jardins-de-Napierville - reconduction
- 8.0 Demande de report – dépôt des rôles d'évaluation
Canton de Hemmingford, Sainte-Clotilde et Saint-Michel
- 9.0 Projet de prévention – écoles, Paul De Lagrave
- 10.0 Rapport 2 du projet «Travail de milieu»
- 11.0 Producteurs en serre du Québec – Approvisionnement en gaz naturel, demande d'appui
- 12.0 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal – avis favorable du MTQ
- 13.0 Aide financière Fonds développement territorial (FDT)
Municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville, projet Paysages Gourmands
- 14.0 Comité de maires et mairesses – demande de dérogation au RPEP
Règlement pour la protection des sources d'eau potable
- 15.0 Branche 7, rivière Saint-Pierre – changement de statut
- 16.0 CPTAQ – demandes d'exclusion municipalités St-Michel et St-Edouard
- 17.0 MTQ – demande à la CPTAQ pour appui
- 18.0 Travaux de la piste cyclable – asphaltage, octroi de contrat
- 19.0 Cours d'eau Petite Rivière de Montréal (l'Acadie) – inondations
- 20.0 Résumé financier et suivi – transport collectif
- 21.0 Contrat de déneigement du stationnement - reconduction
- 22.0 Correspondance
- 23.0 Varia ...
- 24.0 Période de question(s)
- 25.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 12 juillet 2017

2017-09-187

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017, tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2017-09-188

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1. Bell Canada (téléphone)	18,40\$
2. Receveur général du Canada (DAS)	6 499,00
3. Ministre du Revenu (DAS)	13 924,00
4. Mégaburo Inc. (photocopieur couleur)	314,45
5. Éditions FD Inc.(mise à jour)	94,50
6. Petite caisse (poste et manutention)	387,88
7. Pétro-Canada MC St-Rémi (essence)	133,37
8. Evimbec Ltée (évaluateur)	33 646,20
9. Papeterie Saint-Rémi Inc. (papeterie et fournitures)	115,19
10. Solution Burotic 360 (photocopieur Sharp)	349,90
11. Maison des Jeunes L'Adomissile inc. (travail de milieu)	10 000,00
12. CLD des Jardins-de-Napierville (FDT-2017)	100 000,00
13. Desjardins, Sécurité financière (assurance-groupe)	4 544,73
14. Pleine-Terre (travaux cours d'eau)	64 200,28
15. Service R.G. (1998) Inc. (système de ventilation)	241,45
16. André Paris Inc. (travaux de fauchage)	39 325,94
17. Services Ricova Inc. (collecte de déchets)	97 215,00
18. Recy-Compact Inc. (collecte de recyclage)	26 075,96
19. Lyne Bernier et Mario Parent (projet patrimoine)	3 500,00
20. Duteau, Robert (MRC, comités)	1 505,00
21. Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	545,00
22. Hamelin, Jean-Guy (MRC, comité)	305,00
23. Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	545,00
24. Lefebvre, Normand (MRC, comités)	545,00
25. Lemieux, Clément (MRC, comités)	785,00
26. Lussier, Daniel (MRC, comité)	305,00
27. Pelletier, Chantale (MRC, comités)	785,00
28. Sauriol, Lise (MRC, comités)	545,00
29. Somerville, Drew (MRC, comité)	305,00
30. Viau, Paul (MRC, comités, autres)	4 978,00
31. Béton Laurier Inc. (Branche 6 du Thibert-Clermont)	5 964,64
32. Béton Laurier Inc. (Branches 2 et 3 du Thibert-Clermont)	16 806,63
33. Béton Laurier Inc. (Rang II et Rang III)	68 583,80
34. Huard Excavation Inc. (Branche 24, rivière Turgeon)	18 628,53
35. Huard Excavation Inc. (Branche 1, Gibeault-Delisle)	21 549,22
36. Huard Excavation Inc. (Branche 6, Brosseau)	20 403,47
37. Paysagiste Rolly et Eric Landscape	6 463,21\$

AVIS DE LA MRC
MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE (PPMV)
Agence forestière de la Montérégie

2017-09-189

Considérant que la MRC a reçu le 10 juillet 2017 la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) qui a été adoptée par l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) le 5 juillet 2017;

Considérant qu'en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la MRC doit, dans les 90 jours de la réception dudit document, formuler un avis sur la conformité du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur;

Considérant qu'un bilan des contenus de la mise à jour ainsi que l'analyse de la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) révèlent que ledit document est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'informer l'Agence Forestière de la Montérégie (AFM) que la MRC des Jardins-de-Napierville est d'avis que la mise à jour du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur et qu'elle respecte les objectifs du SADR.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES
RECONDUCTION DU CONTRAT POUR 2018

2017-09-190

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de reconduction du contrat pour la collecte des matières recyclables octroyé à «Recy-Compact Inc.» pour l'année 2018 conformément à l'article 3.1 (durée du contrat et engagement) pour les municipalités de Hemmingford Village, Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement de reconduire le contrat avec l'entrepreneur «Recy-Compact Inc.» pour l'enlèvement, le transport et traitement des matières recyclables pour l'année 2018, lequel contrat se terminera au 31 décembre 2018.

COLLECTE DES DÉCHETS
RECONDUCTION DU CONTRAT POUR 2018

2017-09-191

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de reconduction du contrat pour la collecte des matières recyclables octroyé à «Services Ricova inc.» pour l'année 2018 conformément à l'article 3.1 (durée du contrat et engagement) pour les municipalités de Hemmingford Village, Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement de reconduire le contrat avec l'entrepreneur «Services Ricova inc.» pour l'enlèvement, le transport et traitement des déchets pour un an, lequel contrat se terminera au 31 décembre 2018.

CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
RECONDUCTION - ENTENTE

2017-09-192

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a signé une entente avec le CLD des Jardins-de-Napierville débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2017;

Concernant que selon l'article 3 – Durée de l'entente, les parties s'engagent d'août à décembre 2017 à négocier un renouvellement de l'entente pour une reconduction de l'entente du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, avec ou sans modification du mandat ou de la portée du mandat, sous réserve de l'autorisation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Par conséquent, il est proposé M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement de reconduire l'entente intervenue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le CLD des Jardins-de-Napierville et en conséquence, ladite entente se terminera le 31 décembre 2020.

DEMANDE DE REPORT - DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION
CANTON DE HEMMINGFORD, SAINTE-CLOTILDE ET SAINT-MICHEL

2017-09-193

Considérant la demande de report pour la date du dépôt du rôle des municipalités du Canton de Hemmingford, Sainte-Clotilde et Saint-Michel de la firme d'évaluation «Le Groupe Évimbec Ltée»;

Considérant que cette demande de délai est requise compte tenu que le rôle à déposer sera en format modernisé tel que prescrit par les règlements du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), direction générale de l'Évaluation foncière du Québec;

Considérant que les procédures de conversion vont nécessiter une validation finale plus approfondie afin d'éviter que surviennent des anomalies et que l'instauration du format modernisé du rôle à être déposé jusqu'en 2018 nécessitera une attention particulière d'avant dépôt de la part des responsables;

Considérant que cette demande est faite conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (IFM, chap. F-2.1, LRQ) lequel article a été amendé en novembre 1999 par le projet de Loi 55, article 35;

Considérant qu'en vertu de cet amendement législatif, le Conseil n'est plus tenu de demander au Ministre, la permission de reporter le dépôt mais a l'obligation de l'en informer;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement :

- D'accepter la demande de la firme «Le Groupe Evimbec Ltée »;
- De reporter la date du dépôt des nouveaux rôles 2018-2019-2020 des municipalités de Canton de Hemmingford, Sainte-Clotilde et Saint-Michel pour le ou avant le 15 octobre 2017;
- D'informer le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du report des rôles d'évaluation précités.

PROJET DE PRÉVENTION – ÉCOLES
M. PAUL DE LAGRAVE

2017-09-194

Considérant l'offre de service pour un projet d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes de la région;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER M. Paul De Lagrave, TPI, à faire les démarches de présenter ledit programme de prévention auprès des écoles et ce, seulement dans les municipalités qui donneront leur accord audit projet relativement à des activités en prévention des incendies au coût de 25\$ par groupe classe.

Que les coûts pour ces activités seront facturés directement à chacune des municipalités concernées.

RAPPORT 2 TRAVAIL DU MILIEU – au 30 juin 2017
Maison des Jeunes l'Adomissile Inc.

2017-09-195

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville accepte le rapport déposé relativement au «Travail de milieu » se terminant au 30 juin 2017 et d'autoriser le 2^e versement de la subvention soit un montant de 10 000\$ à la Maison des Jeunes l'Adomissile Inc.

PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU GAZIER
Appui producteurs en serre du Québec

2017-09-196

Considérant qu'il a été démontré que la capacité du réseau de gaz naturel à Saint-Rémi n'est plus suffisante pour desservir efficacement les clients actuels ou futurs;

Considérant que la couverture au gaz naturel déficiente est identifiée comme une contrainte à l'agriculture dans notre Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA);

Considérant les représentations faites par les principaux producteurs en serre touchés par cette situation;

Considérant les besoins d'expansion de la ville de Saint-Rémi pour les 15 prochaines années, notamment à des fins industrielles, exprimés dans le SADR ainsi qu'au projet du Plan d'urbanisme de la ville de Saint-Rémi;

Considérant que la ville de Saint-Rémi étant le pôle économique principal de la MRC et qu'elle souhaite maintenir et améliorer l'offre de services à sa population;

Considérant qu'il y a lieu d'encourager les entreprises agricoles qui tendent vers une agriculture durable, qui diminuent leur empreinte environnementale tout en maximisant les retombées économiques pour la région;

Considérant qu'il a été démontré que sur le plan énergétique, le gaz naturel est actuellement l'une des sources les plus efficaces, écologiques et économiquement viables pour la plupart des cultures en serre à Saint-Rémi;

Considérant que le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) du gouvernement provincial ainsi que les orientations et efforts gouvernementaux en matière de transitions énergétiques visent à encourager l'utilisation du gaz naturel au lieu des autres combustibles fossiles;

Considérant que les entreprises agricoles de la région qui oeuvrent dans le domaine de la culture maraîchère et environnementale en serre permettent d'offrir des produits locaux à l'année, ce qui contribue à diminuer le bilan environnemental de tous les québécois;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu majoritairement :

DE DEMANDER à Madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, que le projet de renforcement du réseau du gaz naturel à Saint-Rémi soit traité en priorité de façon à assurer une desserte en gaz naturel à ses clients actuels, ce qui permettra le maintien et le déploiement de leurs activités à très court terme;

D'APPUYER Gaz Métro dans ses projets visant à renforcer et augmenter la capacité du réseau de gaz naturel à Saint-Rémi en tenant compte des besoins de l'ensemble des clients actuels et potentiels sur le long terme;

DE DEMANDER au gouvernement provincial d'aider financièrement le projet de renforcement du réseau gazier dans la région dans une perspective de développement durable;

DE DEMANDER à toutes les instances gouvernementales impliquées d'intervenir afin de pouvoir améliorer rapidement la situation qui prévaut actuellement pour les trois principaux clients de Gaz Métro touchés par la situation actuelle, dont la capacité à leur emplacement s'est vue considérablement réduite;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à M. Alain Therrien, député du comté de Sanguinet, à M. Stéphane Billette, député du comté de Huntingdon, à Mme Brenda Shanahan, députée du comté de Châteauguay-Lacolle, à M. Christian St-Jacques, président de l'UPA-Montérégie, ainsi qu'à M. André Mousseau, président de Les Producteurs en serre du Québec.

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, est contre la proposition.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (FDT) **AIDE FINANCIÈRE**

2017-09-197

Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demande pour une aide financière dans le programme du Fonds de développement territorial (FDT);

Considérant que cette demande est conforme au plan de travail adopté dans le cadre du fonds de la ruralité du programme Fonds de développement territorial;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, secondé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve le projet suivant :

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
Projet : Paysages gourmands
Coût du projet : 27 533,23\$
Aide financière accordée : 15 000\$

CHANGEMENT DE STATUT
BRANCHE 7 DE LA RIVIÈRE SAINT-PIERRE

2017-09-198

Considérant que le cours d'eau Branche 7 de la rivière Saint-Pierre satisfait aux conditions prévues à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales pour être reconnu comme fossé de drainage;

Considérant que ses trois canaux d'écoulement de l'eau remplissent les critères suivants :

- Ils sont utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- Ils n'existent qu'en raison d'une intervention humaine;
- La superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, secondé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procède au changement de statut du cours d'eau Branche 7 de la rivière Saint-Pierre comme étant un fossé de drainage;

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville abroge toutes les dispositions réglementaires portant sur le cours d'eau Branche 7 de la rivière Saint-Pierre.

CPTAQ – DEMANDES D'EXCLUSION MUNICIPALES
CONFORMITÉ AU SARD

2017-09-199

Considérant qu'il y a lieu de faire des représentations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé, lequel est entré en vigueur par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en décembre 2014, et ce, suite à des refus de demandes d'exclusion de certaines municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville par la CPTAQ;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, secondé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville mandate le Préfet et la directrice générale à trouver un représentant ayant des connaissances dans ce domaine afin de préparer un argumentaire qui sera présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) lors de l'audience publique.

DEMANDE À LA CPTAQ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CESSION À UN PROPRIÉTAIRE RIVERAIN
Dossier 417040

2017-09-200

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTQ) adresse une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit obtenir l'avis de la MRC des Jardins-de-Napierville sur la conformité de la demande d'autorisation aux critères de l'article 62 de la LPTAA, au Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur ainsi qu'aux règlements de contrôle intérimaire numéros 118, URB-137, URB-140, URB-141 et URB-158;

Considérant que le projet n'aura aucune incidence sur les activités agricoles existantes, sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes et sur le potentiel agricole du site visé et n'aura aucun impact quant à l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro URB-137 concernant les distances séparatrices et le zonage de production;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement:

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin d'autoriser l'aliénation en faveur de M. Ayad Risk d'une superficie de 6 180 mètres carrés, correspondant au lot 5 158 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, visant plus particulièrement à céder à un propriétaire riverain une superficie excédentaire.

OCTROI DE CONTRAT
TRAVAUX ASPHALTAGE – SENTIER DU PAYSAN

2017-09-201

Considérant la demande de soumissions pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la piste cyclable - Le Sentier du Paysan;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Pavages MCM Inc. Pour un montant de 99 913,04\$ taxes incluses pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la piste cyclable «Le Sentier du Paysan »;

D'AUTORISER les crédits nécessaires pour lesdits travaux lesquels seront pris dans l'enveloppe du Fonds de développement territorial.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
SAISON 2017-2018 - STATIONNEMENT

2017-09-202

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement du stationnement ainsi que des trottoirs et accès au bâtiment de même que l'épandage d'abrasifs au besoin pour la saison 2017-2018 à l'entrepreneur «Déneigement Gabriel Hamelin » pour un montant de 4 484,03 \$ taxes incluses.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Tenue le 13 septembre 2017

2017-09-203

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 13^e jour de septembre 2017 à 21h15.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière